

Espace « Tronc commun »		Espaces dédiés/réservés			
		Délégués généraux		Administrateurs	
Information	Circulaire	Information	Circulaire	Information	Circulaire
	X		X		X

Suivi au siège : gouvernance@souvenir-francais.fr – 01 48 74 80 37

Date : 01-07-2026 **Objet :** Rappel des principes de neutralité du Souvenir Français en période électorale

Mesdames, Messieurs,

À l'approche des échéances électorales de 2027, il apparaît nécessaire de rappeler les principes fondamentaux qui régissent l'action du Souvenir Français et, tout particulièrement, **l'exigence de neutralité politique, syndicale, confessionnelle et philosophique** prévue à l'article 6 du règlement intérieur.

Extrait du règlement intérieur - Chapitre 1 – article 6 du Règlement Intérieur.

Le Souvenir Français observe la plus stricte neutralité tant du point de vue politique ou syndical que du point de vue confessionnel ou philosophique.

Ses membres ne peuvent se prévaloir de leur appartenance à l'association « Le Souvenir Français » pour toute activité étrangère à sa mission. Lorsqu'il fait campagne pour un mandat électif, tout responsable du Souvenir Français (membre du bureau national, membre du conseil d'administration, délégué général et président de comité) en informe préalablement le président général.

Cette neutralité constitue l'un des fondements de notre association. Elle garantit son indépendance, son unité et la confiance accordée par les familles, les collectivités publiques, les autorités civiles et militaires ainsi que l'ensemble de nos partenaires.

Le Souvenir Français a pour seules missions :

- la conservation de la mémoire combattante ;
- l'entretien des tombes et monuments ;
- l'hommage aux Morts pour la France ;
- la transmission de la mémoire aux jeunes générations.

En conséquence, les activités, cérémonies, moyens matériels et outils de communication de l'association ne peuvent être utilisés à des fins partisans ou dans le cadre d'une campagne électorale.

À ce titre :

- aucune prise de position politique ne peut être exprimée au nom du Souvenir Français ;
- les cérémonies commémoratives ne doivent en aucun cas devenir des tribunes politiques ;
- aucun responsable ne peut utiliser son mandat associatif dans un objectif électoral ;
- tous les élus de la République doivent être accueillis avec le même respect, sans distinction d'appartenance politique.

Les responsables du Souvenir Français (membres du bureau national, membres du conseil d'administration, délégués généraux, présidents de comité et membres des bureaux des comités et délégations) qui envisagent de se présenter à une élection doivent impérativement en informer préalablement le président général, conformément au règlement intérieur.

Dès l'entrée officielle en campagne électorale, le responsable concerné se met en réserve de l'association pendant toute la durée de la campagne.



Cette mise en réserve implique notamment :

- de ne plus représenter officiellement le Souvenir Français lors des cérémonies ou manifestations publiques ;
- de ne plus intervenir publiquement au nom de l'association ;
- de ne pas utiliser les fichiers, moyens de communication, locaux, insignes, drapeaux ou supports du Souvenir Français dans le cadre de la campagne ;
- de ne faire aucune référence au Souvenir Français dans les documents électoraux, professions de foi, affiches, réseaux sociaux ou communications de campagne.

L'intéressé peut toutefois indiquer exercer des responsabilités au sein d'une association mémorielle, sans mention nominative du Souvenir Français.

La mise en réserve prend effet dès l'instant où le président général est informé de la candidature.

À l'issue des élections, et quel qu'en soit le résultat, l'intéressé reprend normalement ses fonctions associatives.

Les adhérents du Souvenir Français n'exerçant aucune responsabilité associative demeurent naturellement libres de leurs engagements civiques et politiques. Ils veillent toutefois à ne pas utiliser leur qualité d'adhérent au Souvenir Français dans le cadre d'une campagne électorale.

Le respect de ces principes est essentiel afin de préserver l'unité, l'indépendance et l'autorité morale du Souvenir Français.

Cette circulaire sera également mise à disposition dans la rubrique « À la Une » de l'intranet.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Avec mes sentiments dévoués,

Le Contrôleur général des armées (2S) Serge BARCELLINI
Président général du Souvenir Français